

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 24 septembre 2014 à 15 h 30 à l'Hôtel de Ville.

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président
M. Marc Campagna, vice-président
Mme Marie-Claude Lamarche
M. Michel Morin
M. Sylvain Tousignant

Sont également présents :
M. Luc Papillon, directeur général
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet
M. Patrick Robitaille, directeur adjoint du Cabinet du Maire
Mme Isabelle Lewis, chef du service des communications
Mme Francine Blain, trésorière
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absents : M. Daniel Sauriol, directeur général adjoint
Mme Diane Legault, coordonnatrice agenda / attachée de presse
au Cabinet du Maire

CE-2014-1158-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2014-1159-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2014-1160-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 17 SEPTEMBRE 2014

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 17 septembre 2014, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

CE-2014-1161-DEC MRC LES MOULINS / APPUI À LA VILLE DE TERREBONNE ET A LA MRC THÉRÈSE-DE BLAINVILLE / RETRAIT DU FINANCEMENT FÉDÉRAL / DÉVELOPPEMENT ET MAINTIEN EN BON ÉTAT DES LOGEMENTS COMMUNAUTAIRES

ATTENDU la résolution de la MRC Les Moulins numéro 9563-08-14 transmise à M. Jean-Marc Robitaille, maire de la Ville de Terrebonne, le 27 août 2014 indiquant qu'elle appuie la Ville de Terrebonne dans ses démarches entreprises auprès de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) afin qu'elle sensibilise les municipalités du Grand Montréal sur les conséquences à court, moyen et long terme de la fin des conventions d'exploitation et du retrait du financement fédéral dans le développement le maintien en bon état des logements communautaires et dans la confection d'un mémoire explicatif des coûts récurrents pour les villes de Terrebonne et Mascouche ;

ATTENDU QUE la MRC appuie également la MRC Thérèse-De Blainville dans ses démarches auprès de la FCM incitant le gouvernement fédéral à concevoir un plan à long terme pour le logement qui garantisse le maintien des investissements de base, améliore la prévisibilité, protège les citoyens des conséquences de la fin prévue des ententes d'exploitation de logements sociaux de 1,7 milliard de dollars ;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt de la résolution de la MRC Les Moulins adoptée le 19 août 2014 concernant l'objet mentionné ci-dessus.

CE-2014-1162-DEC MRC LES MOULINS / APPUI AU PROJET DE L'AQDR DES MOULINS / ACCÈS AUX RESSOURCES POUR LE RESPECT DES PERSONNES AÎNÉES (ARRA) / DÉPLOIEMENT

ATTENDU la résolution de la MRC Les Moulins numéro 9579-08-14 transmise à M. Jean-Marc Robitaille, maire de la Ville de Terrebonne, le 21 août 2014 indiquant qu'elle appuie l'AQDR des Moulins dans leur démarche de demande de subventions 2015-2016 auprès de la CRÉ Lanaudière dans le cadre du projet ARRA – « accès aux ressources pour le respect des personnes âgées » ;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt de la résolution de la MRC Les Moulins adoptée le 19 août 2014 concernant l'objet mentionné ci-dessus.

Que copie de la présente résolution soit transmise à la MRC Les Moulins.

CE-2014-1163-DEC VILLE DE BOISBRIAND / APPUI À LA VILLE DE BOIS-DES-FILION / PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES / PROJET DE PARACHÈVEMENT DE L'AUTOROUTE 19 AVEC VOIES RÉSERVÉES AU TRANSPORT COLLECTIF

ATTENDU la résolution de la Ville de Boisbriand numéro 2014-08-484 transmise à M. Jean-Marc Robitaille, maire de la Ville de Terrebonne, le 27 août 2014 concernant l'appui de la Ville de Boisbriand à la Ville de Bois-des-Filion concernant leur demande au gouvernement du Québec afin d'inclure au Plan québécois des infrastructures le projet de parachèvement de l'autoroute 19 avec voies réservées pour le transport collectif et de respecter l'échéancier de 2016 pour le début des travaux ;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt de la résolution de la Ville de Boisbriand adoptée le 19 août 2014 concernant l'objet mentionné ci-dessus.

CE-2014-1164-DEC VILLE DE BLAINVILLE / DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC / PARACHÈVEMENT DE L'AUTOROUTE 19

ATTENDU la résolution de la Ville de Blainville numéro 2014-09-619 transmise à M. Jean-Marc Robitaille, maire de la Ville de Terrebonne, le 17 septembre 2014 concernant leur demande au gouvernement du Québec afin d'inclure au Plan québécois des infrastructures le projet de parachèvement de l'autoroute 19 avec voies réservées pour le transport collectif et de respecter l'échéancier de 2016 pour le début des travaux ;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt de la résolution de la Ville de Blainville adoptée le 9 septembre 2014 concernant l'objet mentionné ci-dessus.

CE-2014-1165-DEC REMERCIEMENTS / VILLE DE LA PRAIRIE / DÉCÈS / MAIRESSE

ATTENDU la lettre du 27 août 2014 de la Ville de La Prairie adressée aux membres du conseil municipal de la Ville de Terrebonne remerciant toutes les personnes qui ont rendu un dernier hommage à Mme Lucie F. Roussel, mairesse de la Ville de La Prairie, décédée le 20 juillet dernier ;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt de la lettre de remerciements de la Ville de La Prairie suite au décès de Mme Lucie F. Roussel.

CE-2014-1166-DEC PROJET D'OLÉODUC ÉNERGIE EST / PROPOSITION DE TRACÉ / VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-PLAINES

ATTENDU la résolution de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines 2014-09-323 transmise à Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, le 10 septembre 2014 concernant le projet d'oléoduc Énergie Est de TransCanada visant à traverser le territoire de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines ;

ATTENDU QUE la position exprimée dans le cadre de cette résolution indique que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines s'oppose aux différentes variantes de tracés déposées par TransCanada pour son projet d'oléoduc Énergie Est, et ce, pour les nombreux motifs mentionnés à la résolution ;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt de la résolution de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines adoptée le 9 septembre indiquant que la ville propose que l'oléoduc emprunte le corridor existant, propriété de la société Enbridge.

CE-2014-1167-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER / VISA / FONDS D'ADMINISTRATION

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds d'administration au montant de 1 124 897,01\$ préparée le 18 septembre 2014 ;
- la liste du chèque émis du fonds d'administration (Visa - août) au montant de 501,56\$ préparée le 22 septembre 2014 ;

CE-2014-1168-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER / FONDS DES IMMOBILISATIONS

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 727 316,18\$ préparée le 18 septembre 2014 ;

CE-2014-1169-DEC COMITÉ DE NÉGOCIATION / RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION COLLECTIVE / SYNDICAT DES POMPIERS DE LA RIVE-NORD, SECTION LOCALE 101

ATTENDU QUE la convention collective intervenue entre la Ville de Terrebonne et le Syndicat des pompiers de la Rive-Nord, section locale 101 arrive à échéance le 31 décembre 2014 ;

ATTENDU QUE le syndicat a avisé la ville, par correspondance qu'il désirait amorcer le processus de négociation pour le renouvellement de la convention collective ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la formation du comité de négociation représentant la Ville de Terrebonne ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Jacques Bérubé, directeur de l'incendie, que le comité exécutif nomme, au comité de négociations, les personnes suivantes :

- Mme Jessica Armijo, conseillère en relations professionnelles à la Direction des ressources humaines ;
- M. Dave Sévigny, directeur adjoint des opérations et sécurité civile à la Direction de l'incendie ;
- M. Jacques Bérubé, directeur de l'incendie et coordonnateur de la sécurité civile ;
- M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines ;
- Toute personne que le comité jugera opportun de s'adjoindre.

CE-2014-1170-DEC NOMINATION / CONSEILLÈRE GESTION DES INVALIDITÉS / DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

ATTENDU l'ouverture du poste de conseiller gestion des invalidités à la Direction des ressources humaines suite au départ de Mme Sophie Bélanger ;

ATTENDU QUE le comité de sélection recommande l'embauche de Mme Catherine Comtois ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Luc Papillon, directeur général, de nommer Mme Catherine Comtois à titre de conseillère gestion des invalidités à la Direction des ressources humaines, à compter du 25 septembre 2014, selon les conditions prévues au protocole d'entente de l'Association des employés cadres de la Ville de Terrebonne inc. Que le salaire de Mme Comtois soit fixé à l'échelon 2 de la classe 2, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

CE-2014-1171-DEC NOMINATION / CHARGÉ DE PROJETS / SERVICE DE LA VOIRIE / DIRECTION DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE

ATTENDU l'ouverture du poste de chargé de projets au service de la voirie à la Direction de l'entretien du territoire ;

ATTENDU QUE le comité de sélection recommande l'embauche de M. Martin Michaud ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de nommer M. Martin Michaud à titre de chargé de projets au service de la voirie à la Direction de l'entretien du territoire, à compter du 6 octobre 2014, selon les conditions prévues au protocole d'entente de l'Association des employés cadres de la Ville de Terrebonne inc. Que le salaire de M. Michaud soit fixé à l'échelon 2 de la classe 2, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

CE-2014-1172-DEC PÉRIODE D'ESSAI / SURINTENDANT / SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'HYGIÈNE DU MILIEU / DIRECTION DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2014-335-DEC entérinant la nomination de M. François Malépart à titre de surintendant au service de l'environnement et de l'hygiène du milieu à la Direction de l'entretien du territoire ;

ATTENDU QUE M. François Malépart a terminé sa période d'essai le 23 juillet 2014 ;

ATTENDU QUE M. François Malépart a su démontrer, depuis sa nomination, qu'il est pleinement en mesure de répondre aux exigences du poste ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que M. François Malépart soit et est confirmé au poste de surintendant au service de l'environnement et de l'hygiène du milieu à la Direction de l'entretien du territoire.

CE-2014-1173-DEC PÉRIODE D'ESSAI / COORDONNATEUR EN ASSAINISSEMENT / SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'HYGIÈNE DU MILIEU / DIRECTION DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2014-669-DEC entérinant la nomination de M. Louis-Jean Caron à titre de coordonnateur en assainissement au service de l'environnement et de l'hygiène du milieu à la Direction de l'entretien du territoire ;

ATTENDU QUE M. Louis-Jean Caron terminera sa période d'essai le 3 octobre 2014 ;

ATTENDU QUE M. Louis-Jean Caron a su démontrer, depuis sa nomination, qu'il est pleinement en mesure de répondre aux exigences du poste ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que M. Louis-Jean Caron soit et est confirmé au poste de coordonnateur en assainissement au service de l'environnement et de l'hygiène du milieu à la Direction de l'entretien du territoire.

CE-2014-1174-DEC MAINTIEN DE L'OFFRE DES CAMPS DE JOUR / ÉTÉ 2014 / GRÈVE DES SURVEILLANTS-CONCIERGES

ATTENDU QUE le 11 juillet 2013 le Syndicat des employés-manuels de la Ville de Terrebonne (surveillants-concierges) - CSN a déclenché une grève générale et illimitée ;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2014-402-DEC autorisant le versement d'une prime aux employés cadres participants à l'ouverture, la fermeture et le ménage dans le cadre des camps de jour 2014 ;

ATTENDU QU'il y a lieu de verser une prime additionnelle pour les cadres ayant participé à l'entretien ménager des lieux utilisés pour les camps de jour 2014 puisque la charge de travail s'est avérée plus grande ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le comité exécutif autorise le versement d'une prime additionnelle au montant de :

- 25\$/personne d'une équipe de ménage ;

aux employés cadres ayant participé à l'entretien ménager des camps de jour de l'été 2014.

CE-2014-1175-DEC BAIL / PROLONGATION / POSTE DE QUARTIER / LACHENAIE / 359, MONTÉE DES PIONNIERS / GESTION NMC INC.

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2011-928-DEC autorisant la location du local situé au 359, montée des Pionniers (poste de quartier), et ce, pour une période de trois(3) ans avec option de renouvellement pour une période excédentaire de deux (2) ans ;

ATTENDU QU'il n'y a pas lieu d'exercer l'option de renouvellement puisque les conditions sont insatisfaisantes pour la Ville de Terrebonne ;

ATTENDU QU'il y a lieu de signer un nouveau bail pour la location dudit local situé au 359, montée des Pionniers pour un poste de quartier, et ce, pour une période initiale de trois (3) ans avec une (1) option de renouvellement pour une période de deux (2) ans ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Brisson, directeur de la police, d'autoriser le président ou le vice-président du comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'offre de location et le bail à intervenir avec la société Gestion NMC inc. pour un local situé au 359, montée des Pionniers, et ce, pour une période de trois (3) ans avec une (1) option de renouvellement d'une période de deux (2) ans. Le coût du loyer pour la première année, soit du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016, est de 21 730\$ (taxes en sus) et sera majoré et indexé selon l'indice du prix à la consommation tel que publié par Statistiques Canada pour le Québec pour les années subséquentes.

CE-2014-1176-DEC SOUMISSION / NETTOYAGE DES PUISARDS

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour le nettoyage des puisards (SA14-9054) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 27 août 2014 ;

ATTENDU QUE neuf (9) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 16 septembre 2014 à 11 h 02, à savoir :

| | |
|--|-----------------------------|
| Beauregard Fosses Septiques Itée | 99 638,48\$ t.t.c. |
| ABC Environnement inc. | 108 330,36\$ t.t.c. |
| Envirovac 2020 | 114 101,19\$ t.t.c. |
| Kelly Sani-Vac inc. | 119 234,82\$ t.t.c. corrigé |
| Creusage RL | 158 205,60\$ t.t.c. |
| 3427951 Canada inc. (G-Teck) | 165 053,51\$ t.t.c. |
| Veolia ES Canada Services industriels inc. | 171 525,45\$ t.t.c. |
| Gainex inc. | 224 603,66\$ t.t.c. |
| Brault Drain inc. | 231 686,12\$ t.t.c. |

ATTENDU QUE la soumission de la société Beauregard Fosses Septiques Itée s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 16 septembre 2014 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 22 septembre 2014 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la société **BEAUREGARD FOSSES SEPTIQUES LTÉE**, datée du 16 septembre 2014, pour le nettoyage des puisards, et ce, pour un contrat d'une durée de deux (2) ans, le tout pour un montant total de 86 661\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0415 émis par la trésorière est joint à la présente.

CE-2014-1177-DEC AVIS D'ENTRAVE / TRAVAUX DE NUIT / RACCORDEMENT ÉGOUTS ET AQUEDUC / COMPLEXE MÉDICAL TERREBONNE / 901, BOULEVARD DES SEIGNEURS

ATTENDU QU'un projet est en cours sur le côté est du 901, boulevard des Seigneurs pour la construction d'une nouvelle clinique médicale en remplacement de la polyclinique actuelle ;

ATTENDU QUE la nouvelle construction exige de nouveaux raccordements aux égouts et à l'aqueduc ;

ATTENDU QUE la localisation du nouveau branchement aux services ne permet pas le dégagement requis afin de faire les travaux de manière sécuritaire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif autorise la fermeture partielle de nuit en alternance du boulevard des Seigneurs pour le raccordement aux égouts et à l'aqueduc du Complexe Médical Terrebonne selon l'horaire suivant :

- à compter du 6 octobre 2014 19h au 7 octobre 6h en direction ouest ;
- à compter du 7 octobre 19h au 8 octobre 6h en direction est ;

Que la circulation soit rétablie le 8 octobre au plus tard à 6h pour l'heure de pointe matinale.

Que la circulation soit déviée selon le plan de signalisation joint à la présente résolution pour en faire intégrante.

Que l'entrepreneur remblaie la tranchée et rétablisse la circulation dans les deux (2) sens au plus tard le 8 octobre 2014 à 6h et il pourra reprendre et compléter les travaux dans la nuit du 8 au 9 octobre selon les mêmes conditions, et ce, dans le cas où les travaux ne seraient pas terminés.

CE-2014-1178-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / SERVICE D'ENTRETIEN DES SYSTÈMES DE CHAUFFAGE – VENTILATION - AIR CLIMATISÉ

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour les services d'entretien des systèmes de chauffage – ventilation – air climatisé pour un contrat d'un (1) an avec deux (2) options de renouvellement ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour « **Les services d'entretien des systèmes de chauffage – ventilation – air climatisé , et ce, pour un contrat d'un (1) an avec deux (2) options de renouvellement** ».

CE-2014-1179-DEC SOUMISSION / NETTOYAGE ET PLANTATION D'ARBRES / PARC ARISTIDE-LAURIER / FINANCEMENT

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite auprès de cinq (5) fournisseurs pour :

- 1) Le nettoyage et la plantation d'arbres de petits calibres dans le parc Aristide-Laurier;
- 2) La plantation d'arbres de gros calibres dans le parc Aristide-Laurier ;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues, à savoir :

| | 1) | 2) |
|--|---|--|
| | Nettoyage et plantation arbres petits calibres | plantation arbres gros calibres |
| Sylva Croissance inc. | 6 719,37\$ t.t.c | -- |
| Éco Gespro | 8 800,19\$ t.t.c. | -- |
| Pépinière Mascouche enr. (Les Paysagistes C.A.S.A.) | -- | 8 519,65\$ t.t.c. |
| Épar Horticulture | -- | 16 912,13\$ t.t.c. |
| Terrassements Multi-Paysages | -- | 12 276,46\$ t.t.c. |

ATTENDU QUE la soumission de la société Sylva Croissance inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 23 septembre 2014 de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de :

- 1) **SYLVA CROISSANCE INC.** pour le nettoyage et la plantation d'arbres de petits calibres au parc Aristide-Laurier, le tout pour un montant de 5 844,20\$ (taxes en sus);
- 2) **PÉPINIÈRE MASCOUCHE ENR. (Les Paysagistes C.A.S.A.)** pour la plantation d'arbres de gros calibres au parc Aristide-Laurier, le tout pour un montant de 7 410\$ (taxes en sus) ;

Que les travaux d'élagage soient exécutés par la firme actuellement sous contrat avec la Ville de Terrebonne, soit la société **ÉMONDAGE ET ABATTAGE DIONNE INC.**, le tout pour un montant de 9 600\$ (taxes en sus) (SA12-9048) ;

Que le montant total de ces travaux soit financé par l'excédent de fonctionnement affecté au fonds de l'arbre. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0417 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que le transfert budgétaire numéro 2014-0418 soumis par l'assistante-trésorière au montant de 23 703\$, du poste budgétaire numéro 1-03-400-00-017 (affectation – excédent de fonctionnement affecté au fonds de l'arbre) au poste budgétaire numéro 1-02-751-00-521 (contrats) soit accepté.

CE-2014-1180-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / DESCRIPTION TECHNIQUE ET ENREGISTREMENT DE SERVITUDES / RELOCALISATION DES UTILITÉS PUBLIQUES SUR DES TERRAINS RIVERAINS POUR ÉTABLIR DES SURLARGEURS SUR LE CHEMIN SAINT-CHARLES POUR UNE PISTE CYCLABLE

ATTENDU QU'il y a lieu de déplacer les poteaux appartenant à la société Bell Canada sur des terrains riverains afin de réaliser les surlargeurs de pavage pour construire la piste cyclable le long du chemin Saint-Charles ;

ATTENDU QUE la société Bell Canada exige que des servitudes soient enregistrées car ses poteaux se retrouveront sur des terrains privés ;

ATTENDU QU'environ 135 servitudes seront nécessaires ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le comité exécutif autorise la Direction du

génie et projets spéciaux à procéder à un appel d'offres public pour « **la réalisation des descriptions techniques et l'enregistrement de servitudes des poteaux de la société Bell Canada pour établir la surlargeur de pavage sur le chemin Saint-Charles, et ce, pour la piste cyclable** » (référence : règlement d'emprunt 582).

**CE-2014-1181-DEC DEMANDE / MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES
CHANGEMENTS CLIMATIQUES / PROJET DE
PROLONGEMENT DE L'AQUEDUC ET DE LA CHAUSSÉE /
RUE DAVID**

ATTENDU QUE M. Stéphane Arsenault a déposé une demande à la Ville de Terrebonne pour construire une maison sur son terrain ainsi que sur le lot voisin (3 249 683) ;

ATTENDU QU'il est nécessaire de prolonger le réseau d'aqueduc sur les lots numéros 2 922 214 et 2 922 216 du cadastre du Québec (rue) pour émettre les permis de construction ;

ATTENDU QUE le promoteur a déposé une demande de prolongement des infrastructures à la Ville de Terrebonne et que le projet est conforme à la réglementation municipale ;

ATTENDU QUE le promoteur a déposé les plans des travaux de prolongement de l'aqueduc et de la chaussée de la rue David ;

ATTENDU QUE le promoteur doit déposer une demande d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement ;

ATTENDU QUE le promoteur doit obtenir de la Ville de Terrebonne :

- Un certificat du greffier ou l'assistant-greffier de la municipalité attestant que la municipalité ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation ;
- Une copie dûment certifiée de l'entente de cession des infrastructures liant le requérant à la municipalité ou aux futurs propriétaires lorsque les travaux seront achevés ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, d'autoriser le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, un certificat attestant que la Ville de Terrebonne ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation émise par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE).

Que la Direction du greffe et affaires juridiques soit et est mandatée afin de préparer une entente de cession des infrastructures lorsque les travaux seront achevés.

Que la Direction du greffe et affaires juridiques soit et est mandatée afin de préparer une entente pour permettre au promoteur d'entreprendre des travaux à l'intérieur de l'emprise de rue.

**CE-2014-1182-DEC DEMANDE / MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES
CHANGEMENTS CLIMATIQUES / PROJET DE
PROLONGEMENT DE L'ÉGOUT SANITAIRE / CHEMIN
SAINT-CHARLES DEVANT LES LOTS 5 450 750 A
5 450 753**

ATTENDU QUE M. Yves Forest, propriétaire des lots numéros 5 450 750 à 5 450 753 du cadastre du Québec, a déposé une demande à la Ville de Terrebonne pour construire une maison sur chacun de ses lotissements ;

ATTENDU QUE le réseau d'aqueduc est disponible dans ce secteur sur le lot numéro 1 946 456 du cadastre du Québec ;

ATTENDU QU'il est possible de prolonger le réseau d'aqueduc sur le lot numéro 1 946 456 du cadastre du Québec pour desservir les nouvelles résidences ;

ATTENDU QUE le promoteur a déposé une demande de prolongement des infrastructures à la Ville de Terrebonne ;

ATTENDU l'émission des permis de construction considérant que les résidences seront raccordées sur un système de traitement secondaire ;

ATTENDU QUE LE promoteur a déposé les plans des travaux de prolongement de l'égout sanitaire du chemin Saint-Charles ;

ATTENDU QUE le promoteur doit déposer une demande d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement ;

ATTENDU QUE le promoteur doit obtenir de la Ville de Terrebonne :

- Un certificat du greffier ou de l'assistant-greffier de la municipalité attestant que la municipalité ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation ;
- Une copie dûment certifiée de l'entente de cession des infrastructures liant le requérant à la municipalité ou aux futurs propriétaires lorsque les travaux seront achevés ;

ATTENDU QUE le prolongement du réseau d'égout sanitaire nécessite une entrave majeure sur le chemin Saint-Charles ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, d'autoriser le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, un certificat attestant que la Ville de Terrebonne ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation émise par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE).

Que la Direction du greffe et affaires juridiques soit et est mandatée afin de préparer une entente pour permettre au promoteur d'entreprendre des travaux à l'intérieur de l'emprise de rue.

Qu'un plan de maintien de la circulation soit déposé par le promoteur et approuvé par la Ville de Terrebonne afin de minimiser l'impact du prolongement du réseau sanitaire sur le chemin Saint-Charles.

CE-2014-1183-DEC LOCATION DE PLATEAUX SUPPLÉMENTAIRES / GRÈVE / FACTURATION HORS PROTOCOLE

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le comité exécutif autorise le paiement des coûts de location pour l'année 2014 aux organismes suivants, et ce, dans le cadre de la location de plateaux supplémentaires pendant la grève des surveillants-concierges :

| | |
|-----------------------------------|------------------|
| Commission scolaire des Affluents | 10 000\$ t.t.c. |
| SODECT | 1 600\$ t.t.c. |
| Collège Saint-Sacrement | 117 000\$ t.t.c. |

À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0414 émis par la trésorière est joint à la présente.

Que lesdits montants soient pris à même les fonds du poste budgétaire numéro 1-02-721-10-511.

CE-2014-1184-DEC TRANSFERT BUDGÉTAIRE

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le comité exécutif autorise le transfert budgétaire pour un montant de 93 501\$ du poste budgétaire numéro 1-02-715-00-111 (salaire régulier) au poste budgétaire numéro 1-02-721-10-511 (location de plateaux) et ce, tel que mentionné au certificat de disponibilité de crédits no 2014-0413 émis par la trésorière joint à la présente.

CE-2014-1185-DEC COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE / DEMANDE AU FONDS D'AIDE JURIDIQUE DE L'UMQ / VILLE DE TERREBONNE C. SABRINA FERRARA, JOHN SANTONE POUR EUX-MEMES ET LEUR FILS DOMENIC

ATTENDU la plainte déposée par une citoyenne auprès de la commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) alléguant que la Ville de Terrebonne a refusé sans droit l'intégration de son enfant multi handicapé aux camps de jour estivaux de 2011 et 2012 ;

ATTENDU l'enquête et la résolution CP-661-19 de la CDPDJ proposant diverses mesures de redressement et recommandant de soumettre la plainte à l'attention du Tribunal des droits de la personne dans l'éventualité où ces mesures ne seraient pas mises en œuvre dans le délai imparti ;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2014-1045-DEC refusant la mise en œuvre des mesures de redressement proposées ;

ATTENDU QUE ce litige porte sur les droits et obligations des parties découlant de la *Charte des droits et libertés de la personne* ;

ATTENDU QU'en vertu de la *Charte*, toute ville est assujettie à une obligation d'accommodement qui ne doit cependant pas lui imposer une contrainte excessive ;

ATTENDU la *Politique d'accessibilité au programme d'accompagnement en camps de jour pour les personnes présentant une déficience* et le *Programme d'accompagnement facilitant l'intégration des personnes handicapées présentant une déficience intellectuelle ou physique légère* déjà en vigueur à la Ville de Terrebonne ;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt des parties de faire déterminer la portée des obligations d'une ville qui offre des camps de jour estivaux à l'égard d'une potentielle clientèle multi handicapée, quant à la nature et la portée de l'évaluation spécialisée devant être faite lors d'une demande d'inscription aux camps de jour d'une part et quant à l'intensité du devoir d'accommodement d'autre part, le tout en fonction de l'expertise et des ressources municipales disponibles ;

ATTENDU QUE toutes les municipalités du Québec qui offrent un service de camps de jour ont intérêt à ce qu'un tribunal clarifie la portée des obligations d'une ville lorsqu'un enfant multi handicapé désire s'inscrire aux camps de jour mis en place par la municipalité ;

ATTENDU QUE le Fonds d'aide juridique de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) visant à accorder une assistance financière à ses membres impliqués dans des causes inscrites devant des tribunaux judiciaires, quasi judiciaires ou administratifs et qui présentent des enjeux et de l'intérêt pour l'ensemble des municipalités du Québec ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que la Direction du greffe et affaires juridiques soit et est autorisée à soumettre une demande au Fonds d'aide juridique de l'Union des municipalités du Québec.

Que le secrétaire ou l'assistant-secrétaire du comité exécutif soit et est mandaté afin de compléter et signer le formulaire requis pour ce faire.

**CE-2014-1186-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
CONSTRUCTION D'UN ARRÊT-BALLE ET DES
CLÔTURES DE PROTECTION / PARC PHILIPPE-
VILLENEUVE**

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 264-06-2014 adoptant le règlement numéro 595 décrétant l'aménagement du parc Philippe-Villeneuve, soit l'ajout de 145 places de stationnement, l'implantation d'un terrain de soccer à surface synthétique, d'un terrain de soccer à surface naturelle, le déplacement et la remise à niveau d'un terrain de balle, l'ajout d'une aire de jeux pour enfants et d'un terrain de volley-ball ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à un appel d'offres public pour la construction d'un arrêt-balle et des clôtures de protection pour le terrain de balle numéro 3 du parc Philippe-Villeneuve ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le comité exécutif autorise la Direction du loisir et vie communautaire à procéder à un appel d'offres public pour « ***la construction d'un arrêt-balle et des clôtures de protection au terrain de balle numéro 3 du parc Philippe-Villeneuve*** ».

**CE-2014-1187-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
CONSTRUCTION DU NOUVEAU PAVILLON
NAPOLÉON-GAUTHIER / ÉQUIPE MULTIDISCI-
PLINAIRE**

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 320-07-2014 adoptant le règlement numéro 558 décrétant la construction du centre communautaire Napoléon-Gauthier au 5900, rue Rodrigue, ainsi que l'aménagement d'un stationnement ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à un appel d'offres public pour la réalisation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux dans le cadre de la construction du nouveau pavillon Napoléon-Gauthier, son aménagement extérieur et la démolition du pavillon actuel ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le comité exécutif autorise la Direction du loisir et vie communautaire à procéder à un appel d'offres public pour « ***la réalisation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux dans le cadre de la construction du nouveau pavillon Napoléon-Gauthier, son aménagement extérieur et la démolition du pavillon actuel*** ».

**CE-2014-1188-REC PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER AUX
ORGANISMES DU MILIEU / COMITÉ DE TRAVAIL**

ATTENDU l'adoption par le conseil municipal, lors de sa séance du 22 mars 2010, de la « Politique de reconnaissance et politiques de soutien à la vie associative » ;

ATTENDU le dépôt du procès-verbal du comité de travail concernant la politique municipale de soutien financier aux organismes du milieu daté du 10 septembre 2014 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation du comité de travail et de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le comité exécutif recommande au conseil qu'une subvention soit accordée aux organismes suivants :

| Organismes | \$ |
|--|-----------|
| Association de parents d'enfant trisomique-21 de Lanaudière Ateliers Le tournesol une fleur différente | 1 000 |
| Service d'aide SEDAI TSS Réaménagement du local et du stationnement | 3 000 |
| TVRM Achat de panneaux acoustiques | 500 |
| Service d'aide SEDAI TSS Achat d'un congélateur et d'une cloche à vêtements | 500 |
| La Garde du Lys Achat d'équipement d'escrime | 250 |
| Association de baseball mineur de La Plaine Achat de chandails et matériel | 2 500 |
| Triathlon Rive Nord Achat support vélo | 495 |
| Association de baseball mineur de Terrebonne Finale régionale | 500 |
| Association des Bernier d'Amérique 56 ^e rassemblement | 200 |
| Maison des jeunes de Terrebonne Tea-Race, course à obstacles | 300 |

Que lesdits montants soient pris à même les fonds du poste budgétaire numéro 1-02-790-00-923. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0401 émis par l'assistante- trésorière est joint à la présente.

CE-2014-1189-DEC JOURNÉES DE LA CULTURE / 27 ET 28 SEPTEMBRE 2014

ATTENDU QUE la Direction du loisir et vie communautaire organise des activités dans le cadre des journées de la culture les 27 et 28 septembre prochains à l'Île-des-Moulins, au parc Saint-Sacrement et aux bibliothèques de Lachenaie et de La Plaine (les activités prévues à l'Île-des-Moulins ainsi qu'aux bibliothèques auront lieu beau temps mauvais temps alors que les activités prévues au parc Saint-Sacrement seront annulées en cas de mauvais temps);

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser la tenue des journées de la culture les 27 et 28 septembre prochains à l'Île-des-Moulins, au parc Saint-Sacrement et aux bibliothèques de Lachenaie et La Plaine, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et des conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 4 qui suivent :

- 1) Musique**
La transmission de musique par haut-parleur est autorisée pour la tenue de cette activité, et ce, conformément à la réglementation de la ville.
- 2) Stationnement**

Une tolérance de stationnement est accordée aux abords du site d'activité identifié ci-dessus.

3) Banderoles

La mise en place de banderoles est permise. Elles doivent être enlevées dès la fin de l'événement.

4) Produits comestibles

La vente ou le service de produits comestibles est autorisé exclusivement par les organismes autorisés par la Direction, et ce, dans des contenants de plastique recyclable. Seuls les représentants de ces organismes sont autorisés à faire le transport de produits comestibles.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

CE-2014-1190-DEC CÉGEP RÉGIONAL DE LANAUDIÈRE À TERREBONNE / DÉFI-CARDIO / 21 NOVEMBRE 2014

ATTENDU la demande du CÉGEP de Terrebonne afin d'utiliser le chemin public pour un Défi-cardio dans les rues de la Ville de Terrebonne le vendredi 21 novembre 2014 entre 12h et 15h30 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le comité exécutif autorise l'activité de Défi-cardio organisée par le CÉGEP de Terrebonne, le 21 novembre 2014 (en cas de mauvaise température l'activité aura lieu quand même) entre 12h et 15h30.

Que la Direction de la police est autorisée à fournir les voitures d'escortes suffisantes pour assister le CÉGEP de Terrebonne et assurer la sécurité tout au long du parcours.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la Direction de la police.

CE-2014-1191-DEC MODIFICATION / SOUMISSION / CONSTRUCTION DU PARC HARRICANA / SA14-6006

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2014-532-DEC, adoptée le 23 avril 2014, acceptant la soumission de la firme Les Services Exp inc. pour les services professionnels en génie civil pour la confection des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de construction du parc de l'Harricana pour un montant de 96 538,76\$ (t.t.c) ;

ATTENDU la demande de la Direction générale afin que la surveillance des travaux soit effectuée à temps plein ;

ATTENDU QUE l'article 573.3 aliéna 2 de la Loi sur les cités et villes permet d'octroyer un mandat de surveillance supplémentaire lorsque ce mandat est lié à l'adaptation et/ou la modification de plans et devis (mandat initial obtenu suite à un appel d'offres) ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 23 septembre 2014 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le comité exécutif mandate la firme Les Services Exp inc. pour la surveillance à temps plein des travaux de construction du parc de l'Harricana, pour un montant de 37 784\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 594. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0409 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2014-1192-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 16h15.

Président

Secrétaire